



## **Compte-rendu du conseil d'école du RPI Boz Ozan Reyssouze**

**Vendredi 17 novembre 2017 – 18h30 à Reyssouze**

### **Etaient présents :**

Les enseignants : Mmes Delongéas, Favre, Grossiord, Lussiaud, Mathy, Rabuel et Sauchay.  
Mrs Dupaquier et Mathy.

Les municipalités : Mmes Joubert-Laurencin et Pelus, M. Feyeux et Mme Audard  
Mme Gandy , présidente du SIVOS

Les DDEN : Mme Loubéjac, Mrs Coulas et Panchot.

Les délégués de parents d'élèves : Mmes Jayet-Laviolette, Dor, Lecornec, Regueira Crespo, Lapalus ,  
Champreux, Peyrot, Guillet, Fontaine, Ohl, Gey, et M. Marguin.

Les ATSEM : Mmes Boyat, Borjon-Piron et Renoud-Camus.

### **Etaient excusés :**

Mme Etheve (enseignante), M. Loubéjac (DDEN), Mmes Garcia et Girardin (déléguées de parents)

### **Ordre du jour :**

- Présentation des membres du conseil
- Résultats des élections de représentants de parents d'élèves
- Effectifs du RPI et projets
- Vote du règlement intérieur
- Rythmes scolaires pour la rentrée 2018
- Conditions de mise à disposition des locaux communaux aux écoles du RPI
- Questions diverses

### **Présentation des membres du conseil**

Après un tour de table, M. Coulas rappelle le rôle des DDEN. Ceux-ci sont nommés pour 4 ans par l'inspecteur d'académie. Leur rôle est de veiller au bon fonctionnement des écoles (locaux, aménagement, sécurité...) et de servir d'intermédiaire entre les mairies et les écoles en cas de problèmes de communication.

Mme Gandy explique que le SIVOS est composé de représentants des municipalités ( 4 par commune) et est chargé des affaires scolaires (gestion du personnel de cantine, garderie et ATSEM, achat des fournitures et du matériel scolaires).

### **Résultats des élections de représentants de parents d'élèves**

Cette année seulement 15 représentants de parents ont été élus : 8 titulaires et 7 suppléants. Il y a eu 97 votants sur 272 électeurs.

Rappel des dates des prochains conseils d'école : mardi 20 mars à 18h30 à Boz et jeudi 21 juin à 18h30 à Ozan.

## Effectifs du RPI

**A Reyssouze** :17 PS + 28+3EV MS +20 GS soit un total de 65 + 3 EV (EV : Enfant du voyage scolarisé moins de 5 mois par an dans notre école).

Répartition dans les classes: 9 PS +14MS      8PS+ 14 MS      20 GS

**A Ozan** : 22 CP +1 EV    19CE1    31CE2+1EV

Répartition dans les classes : 22CP+1              19CE1 +6CE2 +1EV              25CE2

**A Boz** : 19CM1    +27CM2

Répartition : 10CM1 + 13CM2              9CM1+ 14 CM2

Ce qui fait un total de 183 élèves +5 EV dans le RPI.

M. Feyeux annonce qu'il y aura 15 logements supplémentaires à Ozan (8 constructions individuelles et 7 en locatif) ce qui, nous l'espérons permettra de compenser la baisse d'effectifs.

## Projets pour l'année à venir :

A Boz, les élèves ont participé à une classe découverte début octobre, au centre Eden à Cuisery. (financement divisé entre le SIVOS, le Sou et les familles). Ils ont participé à la fête de la science à Pont-de-Vaux. Ils participeront aussi aux fabrications des décorations de Noël du village. Un cycle de 7 séances tennis de table/lutte/théâtre est prévu ainsi qu'une sortie au Théâtre de Mâcon en décembre.

A Ozan, un cycle piscine pour les CP et CE1 débutera au mois de décembre. Les enfants bénéficieront aussi d'un spectacle de Noël. Fin janvier, commenceront des séances de musique avec Patricia Meunier sur le thème « corps et âmes ». Les enseignants souhaiteraient mener d'autres projets et aimeraient travailler sur la confection de pain en collaboration avec la boulangerie Ryon. Ils seraient aussi intéressés pour proposer aux enfants une représentation théâtrale intitulée: « Briques de cristal », ainsi qu'une intervention de Marc Borel sur le thème des petites bêtes et fleurs autour de l'école. De plus, ils aimeraient proposer aux élèves une sortie au musée Chintreuil. Le choix des voyages scolaires de fin d'année n'est pas encore arrêté.

A Reyssouze, les enfants ont participé à la semaine du goût du 9 au 13 octobre sur le thème des fruits exotiques. Chaque classe bénéficiera de séances de musique avec Mathilde Renaud, les mercredis matin du 15 novembre au 7 février (thème des 4 saisons). L'école fêtera Noël, avec un spectacle le 30 novembre et les traditionnels cadeaux du Père Noël. Les grandes sections se rendront à la piscine à partir du mois de mars. Une animation Kapla est prévue en mars. Un projet sur le thème de la ferme est prévu au mois d'avril avec un spectacle-conférence de Christian Canac et une sortie à la ferme de Sagy pour les 3 classes. Les enseignants souhaitent aussi mener à bien leur projet de plantations dans le patio de l'école.

Tous les enseignants du RPI remercient le Sou des écoles pour le financement de ces activités. Sans leur dynamisme, les enfants ne pourraient sortir de l'école.

## **Vote du règlement intérieur**

Après relecture du règlement intérieur par l'ensemble des membres du conseil d'école, aucune modification n'a été apportée.

A l'avenir, ce règlement sera envoyé par mail aux membres avant le conseil d'école afin de gagner en efficacité.

## **Rythmes scolaires pour la rentrée 2018**

Au dernier conseil d'école de juin 2017, les membres avaient émis le souhait de modifier les rythmes scolaires du RPI à la rentrée 2018, le délai étant trop court pour organiser cette modification pour la rentrée 2017.

M. Mathy a rappelé la procédure à suivre pour modifier les rythmes scolaires : faire parvenir avant le 22 décembre à l'IEN :

- le PV du conseil d'école extraordinaire avec le résultat du vote souhaitant l'organisation à 4 jours, identifiant les votes par catégories de votants
- la demande des maires adressée à Madame l'Inspectrice d'Académie
- la délibération des conseils municipaux

La dérogation relève en effet, par délégation de Madame la Rectrice, de la compétence de Madame l'Inspectrice d'Académie, Directrice Académique des services de l'Education Nationale, qui doit, avant d'accorder une éventuelle dérogation, consulter le CDEN qui se tiendra dans le courant janvier.

Un vote a donc été organisé pour répondre à la question : Souhaitez-vous un passage à la semaine de 4 jours dans notre RPI ?

Résultats du vote : 4 oui, pour les élus (3 maires + présidente du SIVOS)

7 oui, pour les 7 enseignants présents

3 oui, pour les 3 DDEN

5 oui et 3 abstentions, pour les parents délégués.

Il a donc été décidé à la majorité d'effectuer une demande de dérogation pour organiser la semaine à 4 jours dans notre RPI. Mme Gandy, présidente du SIVOS se chargera de regrouper l'ensemble des pièces demandées.

Une réflexion sur les nouveaux horaires a ensuite été engagée. Deux propositions ont été retenues et Mme Gandy les soumettra au conseil départemental quand la dérogation sera accordée, puisque nous dépendons des horaires de passage des bus :

Proposition 1 : Boz : 8 h 40 - 11 h 40 et 13 h 30 - 16 h 30

Ozan : 8 h 35 - 11 h 35 et 13 h 10 - 16 h 10

Reyssouze : 8 h 45- 11 h 45 et 13 h 20 - 16 h 20

Proposition 2 : Boz : 8 h 50 - 11 h 50 et 13 h 35 - 16 h 35

Ozan : 8 h 45 - 11 h 45 et 13 h 15 - 16 h 15

Reyssouze : 8 h 55- 11 h 55 et 13 h 25 - 16 h 25

### **Conditions de mise à disposition des locaux communaux aux écoles du RPI.**

L'équipe enseignante d'Ozan s'interroge et manifeste son désaccord quant aux conditions exigées par la commune d'Ozan en cas d'utilisation de la salle polyvalente par l'école. En effet, il lui est demandé de rendre la salle propre, ce qui impliquerait que les enseignants se chargent d'effectuer eux même le ménage après leurs heures de travail. Malheureusement M. Feyeux maire d'Ozan, ayant dû partir avant la fin de la réunion, Mme Grossiord n'a pas pu obtenir de réponse de sa part. Le même problème avait déjà été évoqué au conseil d'école de juin 2017, à propos du stade de Reyssouze. Mme Pelus, maire de la commune, a expliqué que l'employée municipale chargée du ménage, n'intervenait pas au stade et que par conséquent, le nettoyage était à la charge des utilisateurs. Les membres du conseil d'école lui demandent si une solution pour le ménage pourrait être envisagée afin de permettre à l'école de Reyssouze d'utiliser occasionnellement le stade. Mme Pelus en décidera avec les membres du conseil municipal de Reyssouze.

### **Questions diverses**

Question de parents :

*Un délai d'une semaine est maintenant demandé par le SIVOS pour inscrire ou désinscrire un enfant de la cantine. Passer de la veille à une semaine est difficile pour certains parents ayant des horaires de travail très variables.*

Mme Gandy explique que cette mesure a dû être prise car il y avait beaucoup trop de changements ce qui rendait le travail de la secrétaire du SIVOS très compliqué pour les commandes des repas. Beaucoup de parents abusaient en inscrivant et désinscrivant leur enfant, parfois même dans la même journée. Ces changements quotidiens étaient aussi difficiles à gérer par les enseignants surtout à l'école maternelle et déstabilisants pour les enfants.

Le SIVOS ne souhaitant pas faire de différences entre les parents, cette nouvelle règle s'applique à tous, même à ceux qui malheureusement ont des horaires variables.

M. Mathy informe le Conseil, que le contrat CUI de notre EVS, Mme Leroy, s'arrêtera fin décembre suite à la décision gouvernementale de ne pas reconduire les contrats aidés. Cette EVS travaillait depuis 2 ans sur notre RPI et s'occupait essentiellement de la bibliothèque à l'école de Boz et aidait à l'encadrement des enfants, aux préparations matérielles et à l'aide administrative à l'école de Reyssouze. Les enseignants déplorent son départ et l'aide qu'elle leur apportait.

La séance a ensuite été levée.

Les secrétaires de séance  
Pascale Ohl et Karine Lussiaud